

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7282404401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Président, Patrick LELIEVRE, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7282404401>

Cette annonce a été mise en ligne le **19 février 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**



CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas MELON, Notaire associé, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Nicolas MELON, Notaire à Angers», titulaire d'un office notarial dont le siège social est à ANGERS (Maine et Loire), 1 rue Desjardins , le 30 décembre 2021, enregistré à ANGERS, le 13 janvier 2022, 49004P01, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée LES PLANCHES DU LOIR, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège est à CORZE (49140), 4 Ter rue du Commerce, identifiée au SIREN sous le numéro 839 885 779 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

A La Société dénommée LES PLANCHES DU LOIR, Société à responsabilité limitée au capital de 4.000 €, dont le siège est à CORZE (49140), 4 Ter rue du Commerce, identifiée au SIREN sous le numéro 904 886 173 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS.

Désignation du fonds : fonds de commerce de RESTAURANT DEBIT DE BOISSONS sis à CORZE (49140), 4T rue du Commerce, lui appartenant, connu sous le nom commercial LES PLANCHES DU LOIR, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ANGERS, sous le numéro 839 885 779.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter

du jour de la signature de l'acte, l'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE MILLE EUROS (40.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR),
- au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Patrick LELIEVRE
Président de Médialex

